

Delai pour la la remise du solde de tout compte

Par julio, le 24/08/2013 à 10:10

Bonjour

J'ai été mis à pied le 1 juillet 2013 et licencié le 25 juillet.

Hors à ce-jour 24 aout 2013 je n ais toujours rien reçu.

à savoir également que mon salaire de juin qui devait m'être versé le 6juillet n' a pas été versé.

après plusieurs coup de téléphone, e-mail plus de son ni d'image.

que dois je faire? qu elles sont mes recours? et surtout que risque t il?

merci de m'apporter de l aide je suis complètement perdu.

Par janus2fr, le 24/08/2013 à 10:29

Bonjour,

Votre recours est la saisie du conseil des Prud'hommes en référé pour demander les salaires et documents manquants.

Par P.M., le 24/08/2013 à 11:18

Bonjour

Il faudrait savoir si vous avez été licencié pour faute grave après convocation à un entretien préalable...

Par julio, le 24/08/2013 à 17:30

oui

Par P.M., le 24/08/2013 à 18:42